



service de l'information (514) 286-2155  
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

**no 112**

semaine du 17 au  
23 avril 1981

# nouvelles csn

## LE LOCK-OUT à CJRS

*MOI j'le prends pas... et vous!*

Retenu et payé par: le syndicat des employés de cjrs



MEDIACOM

*le premier mai, les forestiers, les compagnies  
de finance, la campagne du FDP,  
les petites nouvelles et la caricature de*

**PHANEUF**



# agenda du mouvement

## avril

- 26-29 **Commerce** congrès fédéral, à Trois-Rivières  
29 **campagne du FDP** réunion du comité élargi à 13h30 au 1601  
29-30 **FTPF** réunion d'équipe à Alma

## mai

- 1 **manifestation** fête internationale des travailleurs et travailleuses. Organisation sur une base régionale.  
1-3 **conseil central de Shawinigan** 21ème congrès, portant principalement sur l'organisation  
2 **organisation** colloque des employé(e)s d'entretien ménager. À Montréal, de 9-16 h. Informations: 286-2283  
4-5 **SECSN** conseil syndical, à Montréal  
5 **ACEF** soirée d'information sur les agissements légaux et illégaux des compagnies de finance. À Montréal, au 1212 Panet, à 19h30  
5 **groupement écologique Maisonneuve** soirée d'information sur la santé et la sécurité au travail, au 1500 Aylwin, à Montréal  
5-6 **CSN** bureau confédéral  
5-8 **formation** session pour les officiers de conseils centraux et de fédérations, à Lévis  
8-9 **SECSN** assemblée générale, à Montréal  
13-16 **CSN** conseil confédéral, à Montréal  
19-21 **CSN** rencontre entre les élus et les salarié(e)s du mouvement, à Québec



le prochain numéro de nouvelles csn sera disponible le jour du 1er mai

## Fête des travailleurs et travailleuses à Montréal

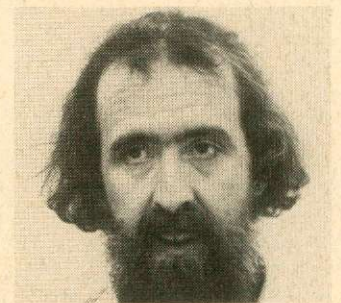
# UN PREMIER MAI INTERSYNDICAL

Depuis plusieurs années déjà, c'est maintenant une tradition bien implantée: le premier mai se fête en front commun à Montréal.

Le Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM), qui regroupe le conseil central de Montréal (CSN), le conseil du travail de Montréal (FTQ) et l'Alliance des professeurs de Montréal (CEQ), auquel se sont joints cette année les syndicats CEQ de la région de Montréal, a mis l'accent sur trois thèmes:

- travailler, c'est un droit
- le droit de grève
- le droit de s'organiser.

Selon Gérald Larose, président du conseil central de Montréal, un effort particulier a été mis, cette année, sur l'ouverture vers l'extérieur, afin de rejoindre l'ensemble du monde et non seulement les syndiqué(e)s.



C'est pourquoi un journaliste en grève de Radio-Canada s'occupe d'établir des contacts avec les journaux de quartiers et hebdomadaires de Montréal ainsi qu'avec les autres médias de masse. La présentation des **petites vues du premier mai**, du 28 au 30 avril, à l'UQAM, va dans le même sens.

L'ouverture au public n'empêche cependant pas de mobiliser les syndiqué(e)s au maximum: dans chaque syndicat, l'insistance est mise sur la production d'une activité: tract, journal, film. De plus, le journal du CRIM sera distribué dans chaque syndicat et tous sont invités à la manifestation.

## Ailleurs au Québec

Dans le numéro 111 de **nouvelles csn**, nous avons publié la liste des activités régionales organisées à l'occasion du **premier mai**.

Au moment de la parution, certains conseils centraux ne nous avaient pas encore informés de leurs activités. En voici donc le complément:

### Bas St-Laurent

Manifestation dont le départ aura lieu à 17 heures devant le cégep de Rimouski. Suivront, au cégep, un souper et une soirée de solidarité.

### Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine

- Dans la **région de Ste-Anne des Monts**, il y aura dans la journée des kiosques d'information sur la condition des travailleurs et les problèmes régionaux. En soirée, il y aura pièce de théâtre et soirée de solidarité.
- Dans la **région de Gaspé**, il y aura manifestation et soirée de solidarité.
- Dans la **région de Chandler**, il y aura soirée de solidarité.

- Aux **Îles-de-la-Madeleine**, il y aura également soirée de solidarité.

### Granby

À 19 heures, manifestation d'appui aux grévistes de Verreault Transport, dont le départ aura lieu devant le conseil central. À 21 heures, soirée récréative où se retrouveront les travailleurs et travailleuses de plusieurs centrales syndicales.

# REPORTAGE

## EN ESTRIE

# CJRS A TOUTE UNE CÔTE À REMONTER



### Vingt ans d'antisyndicalisme

“Pour la population de Sherbrooke, CJRS, ce n'est plus une station de radio, c'est un conflit de travail. Un conflit qui dure depuis cinq ans, qui dure depuis qu'on a décidé de se syndiquer.” C'est Jean Forest, un des 13 lock-outés de CJRS, qui parle, un jeune travailleur qui, sur les derniers 51 mois, en a passé 22 en grève et cinq en lock-out. Comme à peu près tout le monde qui travaille dans la radio privée, il adore son métier et il aime bien “sa” station malgré tout. Mais, pour lui, c'est clair, même si le conflit se réglait demain, CJRS devra traîner encore longtemps un lourd passé d'antisyndicalisme, et il faudra bien des années avant de retrouver les cotes d'écoute et les commanditaires perdus depuis 1976.

Faisons d'abord l'histoire du syndicat de CJRS, affilié à la FNC-CSN. En 1976, quand les employés décident de se syndiquer, le patron du réseau Radiomutuel, Donat Bazinet, réagit immédiatement. Pour tuer cette tentative dans l'œuf, il congédie les trois officiers du syndicat. Puis, il prend toutes les mesures dilatoires pour retarder l'accréditation. De toutes façons, il peut oeuvrer en paix puisque le Conseil canadien des relations de travail prend tout son temps avant de se prononcer.

Les mois passent. Normalement, le syndicat de CJRS devrait mourir avant même d'être né, étouffé par Radiomutuel comme l'ont été, depuis 1960, six tentatives précédentes de syndicalisation dans les stations du réseau.

### La grève de 1977

En janvier 1977, un événement imprévu se produit. D'autres syndicats sont fondés à CJMS, à Montréal, et à CJTR, à Trois-Rivières. Bazinet emploie ses méthodes habituelles: intimidation, congédiements, division. Mais ça ne prend pas et, le 26 janvier, les trois syndicats déclenchent la grève. Paniqué, le Conseil canadien des relations de travail accrédite le syndicat de CJRS le lendemain, par télégramme.

La grève du réseau Radiomutuel durera quand même 22 mois. Jusqu'en novembre 1978, Radiomutuel et son président, Donat Bazinet, refusent non seulement de négocier mais bien de reconnaître l'existence des syndicats de ses employés. C'est une bataille dure, acharnée même. Pour qu'elle se termine, il faut que le gouvernement fédéral adopte la loi C-8 et que le Conseil canadien des relations de travail impose, pour la première fois de son histoire, une convention collective.

Quant à la reprise du travail, elle constitue une trêve en réalité, puisque Radiomutuel est toujours aussi décidé à se débarrasser de “ces maudits syndicats CSN”. Bazinet réussira d'ailleurs à atteindre son objectif à CJMS et à CJTR. À CJRS, l'histoire est différente.

### Après la grève, le lock-out

Presqu'un an après l'expiration de la convention imposée, après plusieurs mois de négociations inutiles, le syndicat demande la conciliation. L'employeur divulgue ses offres salariales, qui sont pour le moins originales: pour la



première année, une augmentation de zéro (0) pour cent. Le conciliateur n'en croit pas ses oreilles mais il est bien forcé d'admettre que Radiomutuel est à la hauteur de sa réputation.

Le syndicat rompt la conciliation, demande le droit de grève. Le ministre du Travail l'accorde pour le 21 novembre. Une semaine avant, Bazinet descend à Sherbrooke: il réunit les employés et leur soumet ses offres "globales et finales". Il déclare solennellement que si les offres sont rejetées, CJRS fermera ses portes. Le lendemain, la direction fait poser des panneaux de bois sur les fenêtres pour montrer que la menace est sérieuse.

Les syndiqués refusent de se laisser intimider et ils rejettent les offres de CJRS: le 21 novembre, c'est le lock-out.

Bien sûr, il n'y a pas de fermeture. Bazinet préfère recourir à ses vieilles tactiques, scabs et scabbisme électronique. Installés à

Montréal, une demi-douzaine de scabs assurent la "programmation régionale". En février, on les amène à Sherbrooke où, depuis, ils produisent leurs émissions dans deux roulettes installées en plein champ, juste à côté des antennes émettrices de CJRS, dans la municipalité de Rock Forest. Et pour remplir le reste de la grille-horaire, c'est simple, on branche l'émetteur de CJRS sur les émissions de Montréal, douze heures par jour, via le réseau Radiomutuel, un réseau qui, depuis 1977, a surtout servi à scabber des employés en grève.

Heureusement, les lock-outés sont aguerris eux-aussi. Les leçons de la grève servent. Comme l'explique Onil Proulx, le président du syndicat: "Tout de suite, on a décidé d'impliquer la population dans notre conflit. On a commencé par nos premiers alliés, les syndicats, et par nos premières cibles, les commanditaires. On a

été chercher l'appui des syndicats de la CEQ et de ceux de la FTQ, aussi. Avec le résultat que si un nouveau commanditaire commence à annoncer, il reçoit tout de suite la première semaine, entre 50 et cent lettres de syndicats qui l'avisent du boycottage. Les syndicats participants représentent à peu près 20,000 personnes, c'est beaucoup pour la région et les commerçants comprennent."

Résultat: avant le lock-out, CJRS comptait environ 125 commanditaires. Il lui en reste aujourd'hui entre 25 et 30.

### La population en a assez

En plus de ça, les membres ont distribué des pamphlets sur le conflit dans plus de 40,000 foyers et le syndicat a même loué des panneaux publicitaires. La population de la région a bien fini par se rendre compte que CJRS est un

employeur indigne et elle appuie les lock-outés. Il faut bien dire aussi que CJRS a tout fait pour se mettre à dos le public. C'est méprisant pour une population importante comme celle de l'Estrie de se faire offrir une programmation qui ne tient aucunement compte de la région et qui est composée à 50 pour cent d'émissions faites à Montréal, pour des Montréalais. En un mot, le gros Giguère, "y'est ben bon, mais y passe pas à Sherbrooke".

Les auditeurs vont s'exprimer à Québec, le 5 mai prochain, lors de la demande de renouvellement du permis de CJRS. Ils vont demander au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de prendre enfin les mesures qui s'imposent. Le conseil de la culture de l'Estrie, par exemple, a préparé un mémoire sur la détérioration de la programmation de CJRS depuis 1975 et sur l'absence

du rôle régional que devait pourtant jouer la station.

Un autre groupe, le conseil régional des communications, où on retrouve des représentants de divers organismes comme la ville de Sherbrooke, l'Archevêché, la Chambre de Commerce, etc, va reprocher au CRTC d'avoir manqué à ses obligations à l'endroit de CJRS en fermant les yeux sur ses ententes multiples, et de toutes sortes, à la loi et aux promesses de réalisation.

Le syndicat aura son mot à dire lui-aussi. Il a porté plainte relativement au nombre exagéré d'heures d'émissions musicales qui proviennent du réseau (50 pour cent du temps d'antenne). Radiomutuel s'est déjà fait sévèrement réprimander pour le même motif lors de la grève de 77-78, mais il récidive une fois de plus, sans doute convaincu de son impunité.

Quant au CRTC, il affirme qu'il ne veut jamais intervenir dans les situations de conflits de travail et qu'il observe une attitude de neutralité. Rien n'est plus faux.

Sa supposée neutralité consiste en fait à tolérer que la population soit privée de services auxquels elle a droit. Elle consiste aussi à excuser, de la part des diffuseurs-patrons, tout abandon partiel ou total de leurs obligations. Et cela, même si c'est l'employeur qui refuse de négocier pour des périodes allant jusqu'à 22 mois, comme ce fut déjà le cas avec Radiomutuel.

Mais la "neutralité" va encore plus loin. Le CRTC autorise Radiomutuel à se servir de son réseau pour remplacer les lock-outés de CJRS. En encourageant cette forme de scabbisme électronique, le conseil va lui-même à l'encontre de ses règlements, de ses exigences et même de sa philosophie relative aux ré-

seaux radiophoniques.

Lorsque les abus deviennent intolérables, pour calmer l'opinion publique, le CRTC émet parfois des avertissements. Des avertissements que les patrons rejettent du revers de la main, de toutes façons, puisqu'ils savent fort bien qu'en aucun cas les commissaires n'oseront s'attaquer à leurs privilèges de posséder et d'exploiter les ondes publiques.

### **Pourquoi un autre conflit?**

Pourquoi les employés de CJRS sont-ils en lock-out depuis cinq mois? Tout simplement parce qu'ils refusent que leur employeur abolisse les échelles de salaire (hé oui! vous avez bien lu), parce qu'ils veu-

lent des augmentations raisonnables (12-13%), parce qu'ils refusent au patron d'exclure de l'unité de négociation les employés temporaires et à temps partiel, parce qu'ils veulent une clause de sécurité d'emploi et parce qu'ils refusent, comme le voudrait le patron, de limiter le pouvoir des arbitres.

Les lock-outés ont eu au moins droit à une bonne nouvelle. Bazinet, qui refusait de négocier depuis le début du conflit, a quitté Radiomutuel au mois de février. On l'a remplacé par Alain Gourd, un petit boss assez bien connu dans le monde de la radio. Avec lui, s'est aussi amené un vice-président aux relations de travail, un certain Jacques Veillette. Celui-ci

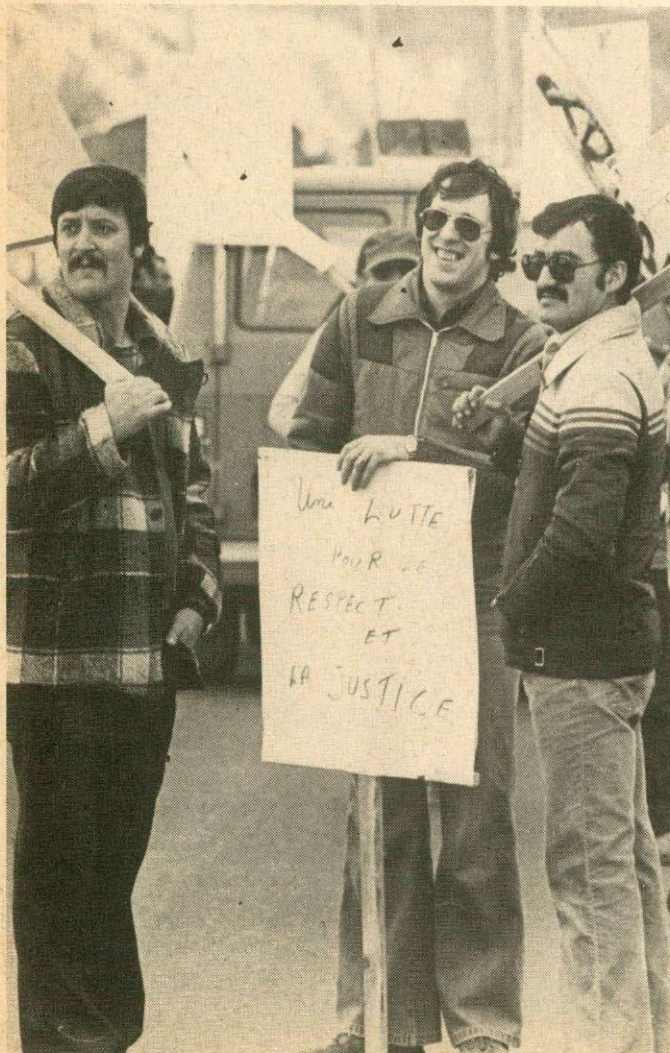
n'a guère fait preuve de diligence mais, au moment d'aller sous presse, on parle de plus en plus d'une reprise des négociations.

Onil Proulx ne s'illusionne pas: "On ne sait pas ce que la nouvelle administration a à nous dire. Nous, on est prêt à négocier depuis cinq ans. On va voir de nouvelles têtes à la table de négociation. On va leur dire la même chose qu'à leurs prédécesseurs. Les employés de CJRS veulent faire de la radio et si Radiomutuel veut encore en faire à Sherbrooke, il va falloir qu'elle la fasse avec nous, pas contre nous. Mais avec les années, la situation empire, empire, et maintenant on peut dire qu'à Sherbrooke, CJRS a toute une côte à remonter."



# DOSSIER

## FORESTIERS: LA LONGUE BATAILLE POUR LA DIGNITÉ



Malgré l'acceptation du rapport de médiation dans le dossier des travailleurs forestiers de la Quebec North Shore, à Baie-Comeau, à la fois par les travailleurs forestiers et par la compagnie, la bataille que mènent l'ensemble des travailleurs forestiers du Québec pour l'amélioration de leurs conditions de travail est loin d'être terminée.

En effet, les travailleurs forestiers de la Canadian International Paper de La Tuque et de la Donohue de Girardville, au Lac Saint-Jean, continuent de se battre pour une bonne convention de travail, et la conciliation dans ces deux cas n'a pas été concluante.

Pour ce qui est des travailleurs de la Quebec North Shore, la négociation sur le protocole de retour au travail commence aujourd'hui, et elle pourrait être difficile, car les travailleurs font face à neuf congédiements effectués par la QNS durant la grève. À ce sujet, les travailleurs ont décidé unanimement, en assemblée générale, de régler cette question du protocole de retour au travail avant de signer la convention collective.

Par ailleurs, la compagnie aurait décidé de ne pas rappeler au travail un certain nombre de travailleurs parce qu'elle devrait, dit-elle, respecter des contrats d'approvisionnement à l'extérieur, négociés durant la grève, et risquant ainsi de priver plusieurs travailleurs de leur emploi pour un temps indéterminé.

### Travail à forfait: une première percée

Le rapport du médiateur Bernard Crevier, du ministère du Travail, qui a été accepté à 87% par les travailleurs forestiers de la

Quebec North Shore, crée un véritable précédent en forêt, en incluant une première véritable ouverture pour une éventuelle disparition du travail à forfait.

En effet, par le rapport de médiation, les travailleurs forestiers de la Quebec North Shore ont obtenu une alternative au travail à forfait par un revenu hebdomadaire garanti qui aura pour effet de diminuer les trop gros écarts de salaires créés par le forfait, en plus d'une formule mixte de rémunération à forfait qui garantit que tous les forestiers toucheront réellement les augmentations de salaires prévus à la convention.

Ce même rapport de médiation a également donné aux travailleurs de nettes améliorations sur un nombre important de leurs revendications: temps de transport, assurances, libérations pour activités syndicales, vacances, avis de mise-à-pied, etc.

### Donohue et CIP

Les travailleurs forestiers de la Donohue de Girardville ont, de leur côté, fait une demande de médiation, suite à la position intransigeante de la compagnie qui continue à vouloir donner à ses travailleurs des conditions inférieures à ce qui existe ailleurs. Le syndicat a également convoqué l'ensemble des députés de la région à une rencontre commune afin de discuter du conflit qui perdure. La FTPF a également demandé une rencontre avec le ministre Pierre Marois.

Dans le dossier CIP, il n'y a pas de rencontre prévue avant le 5 mai. Le syndicat a entrepris une tournée auprès des travailleurs en grève d'ici cette prochaine rencontre.

## QNS ne respecte même pas sa parole

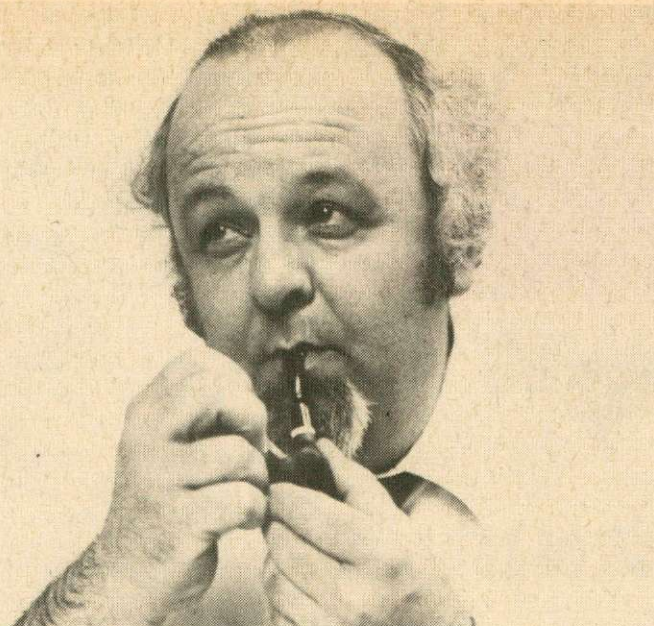
Après avoir accepté le rapport du médiateur Bernard Crevier, du ministère du Travail du Québec, la compagnie Quebec North Shore refuse maintenant d'inclure à l'intérieur de la convention collective la principale recommandation du rapport, soit celle touchant l'élimination progressive du travail à forfait.

Pourtant, en acceptant le rapport, la compagnie acceptait en même temps, tel que spécifié dans le rapport, l'ensemble des recommandations de ce rapport de médiation.

En refusant d'accepter de façon globale toutes les recommandations du médiateur, la compagnie se place dans une position de pleine contradiction, et démontre une fois de plus sa mauvaise foi. En agissant de la sorte, la QNS démontre, une fois de plus, qu'elle ne désire pas en arriver à court terme à un règlement juste de ce conflit.

Rappelons que la question du travail à forfait constitue l'enjeu majeur dans ce présent conflit, et qu'après tant de mois de grève, les travailleurs n'entendent pas lâcher prise sur le principe de la disparition progressive du travail à forfait, telle qu'accordée par la médiation.

Devant l'attitude de la compagnie, le syndicat a décidé de demander au médiateur d'intervenir dans la situation. Suite à cette demande, le médiateur a convoqué les parties au ministère du Travail, à Québec, lundi le 27 avril.



## Abolition du travail à forfait

# LA PORTE EST MAINTENANT OUVERTE

— Georges Cantin

“Le rapport de médiation dans le conflit de la Quebec North Shore, c'est un premier pas vers l'abolition du travail à forfait. C'est une porte ouverte et elle va rester ouverte”, a déclaré Georges Cantin à nouvelles csn.

Selon le président de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt, l'ensemble des opérations de solidarité qui ont été entreprises au cours des derniers mois pour aider les travailleurs forestiers (collecte de vivres, campagnes publicitaires, spectacle de la grande corvée, etc.) ont permis de revaloriser l'ensemble des travailleurs forestiers auprès de la population et de faire connaître les conditions de travail de ces travailleurs.

“Pour ces travailleurs, c'est pratiquement 20 ans de rattrapage qu'ils ont fait à l'intérieur du mouvement CSN et c'est toute une nouvelle philosophie qui va s'installer en forêt, chez ces travailleurs. C'est

un véritable choix de société qu'ils ont fait valoir à travers leurs revendications.”

La grève des forestiers se continue, et elle aura des répercussions importantes sur l'ensemble du mouvement ouvrier. En fait, il s'agit du plus gros conflit ouvrier depuis la célèbre grève de l'amiante de 1949.

Le conflit des travailleurs forestiers a permis que s'exprime de façon très tangible la grande solidarité humaine de l'ensemble des travailleurs et travailleuses affiliés à la CSN par le biais du Fonds de défense professionnelle. L'ensemble des travailleurs a donc, au cours des derniers mois, largement contribué à appuyer financièrement — et moralement aussi — les travailleurs forestiers.

C'est donc normal que la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt ait décidé de contribuer financièrement d'un montant de \$75,000 à la campagne du Fonds de défense.

## SUÈDE

# PAS DE FORFAIT; MOINS D'ACCIDENTS

En octobre 1975, les travailleurs forestiers suédois abolissaient le travail à forfait qui existait dans leur pays depuis plus de trente ans, et le remplaçaient par une rémunération sous forme de salaires fixes, soit un salaire mensuel uniforme ou un salaire de base avec bonus de productivité (15% du salaire pour cette dernière partie).

Après une période d'observation intensive de 15 mois, le principal résultat a été de constater une réduction de 32% des accidents par million d'heures travaillées. Quant à l'indice de “sévérité” des accidents, il a décliné de 35% pour le groupe observé.

A elles seules, ces données démontrent bien ce que la FTPF et les travailleurs forestiers avancent depuis plusieurs années quant au travail à forfait, soit qu'il est le grand responsable des accidents en forêt.

Les principaux effets de l'abolition du travail à forfait sur les forestiers ont été: la réduction du stress, les chances accrues de demeurer au travail jusqu'à la retraite, un rythme de travail plus régulier, une baisse des accidents et de leur gravité, une structure salariale plus équitable, une préoccupation moins grande quant à l'incertitude des gains, une meilleure coopération entre ouvriers.

L'expérience suédoise montre qu'il est possible de mettre fin à un système archaïque qui brise l'homme et de faire bénéficier l'ouvrier de la mécanisation et de la productivité qui en découle.

# DOSSIER

## les compagnies de finance

# S'EN TENIR LE PLUS LOIN POSSIBLE



En 1977, un travailleur va emprunter à une compagnie de finance un montant de \$5060, pour lequel il doit rembourser à échéance la somme de \$9600, intérêts et assurances inclus.

En 1978, notre travailleur se rend à l'Associatoon coopérative d'éconoiiie familiale (ACEF) de sa régoon: il n'arrive plus à rembourser tous ses créanciers et est en difficulté financière. Après consultation, il opte pour payer sa dette totale par le biais du Dépôt volontaire.

Avec le Dépôt volontaire, le travailleur en difficulté paiera sa dette en entier sans risque de saisie, sur une plus longue période et à un seul endroit. De plus, l'intérêt sur ses dettes ne sera que de 5% au lieu du 25% à 32% habituel pour les compagnies de finance et du 18% à 24% pour les banques et les caisses populaires.

Donc, inscrit au Dépôt depuis ce temps, notre travailleur fait ses paiements réguliers, selon son salaire hebdomadaire. Au début de l'année, il a déjà remboursé \$7342 à tous ses créanciers. Début mars, cependant, la compagnie de finance, où il avait emprunté ses \$5060, lui envoie un avis lui enjoignant de rembourser immédiatement \$2683, sinon elle réclamera le montant entier dû, selon elle, soit \$6160.

Or, calcul fait, le travailleur visé avait déjà remboursé à cette compagnie de finance plus de \$4798 et on lui réclamait encore plus d'argent (\$6160) que ce qu'il avait emprunté (\$5060) initialement.

Ce cas est véridique et le harcèlement dont il a été victime de la part de la compagnie de finance est complètement illégal: il s'agit d'intimidation pure et simple. De plus, selon les calculs de l'ACEF, la compagnie de finance s'est rendue coupable,

dans ce cas, d'une tentative d'extorsion de \$4249.

Le cas de ce travailleur n'est pas unique, pas plus, d'ailleurs, que les agissements de cette compagnie de finance. Ce qui différencie ce travailleur endetté de beaucoup d'autres, cependant, c'est qu'il n'a pas cédé au chantage et au harcèlement de la compagnie de finance et qu'il s'est informé de ses droits auprès de l'ACEF de sa région. Il s'est défendu avec tous les moyens qu'il avait.

## Les compagnies de finance, les pires créanciers

Pourquoi une personne endettée va-t-elle à une compagnie de finance? Parce qu'elle a besoin d'argent et que les banques ou les caisses populaires refusent de lui prêter, c'est clair et c'est pour ça que les taux d'intérêt y sont plus élevés.

Ainsi se retrouvent "sur la finance" les travailleurs et les travailleuses les moins solvables, les plus pauvres. À croire que c'est normal que le crédit coûte plus cher à ceux qui ont moins d'argent, comme dans un cercle vicieux: bas salaires, absence de sécurité d'emploi, besoin de crédit, compagnie de finance...

## L'abolition de la loi des petits prêts

Dans ce combat injuste entre la finance et les plus démunis de la société, on pourrait croire que les gouvernements tendent à protéger les plus mal pris. Aucunement.

En juillet dernier, le Gouvernement fédéral a



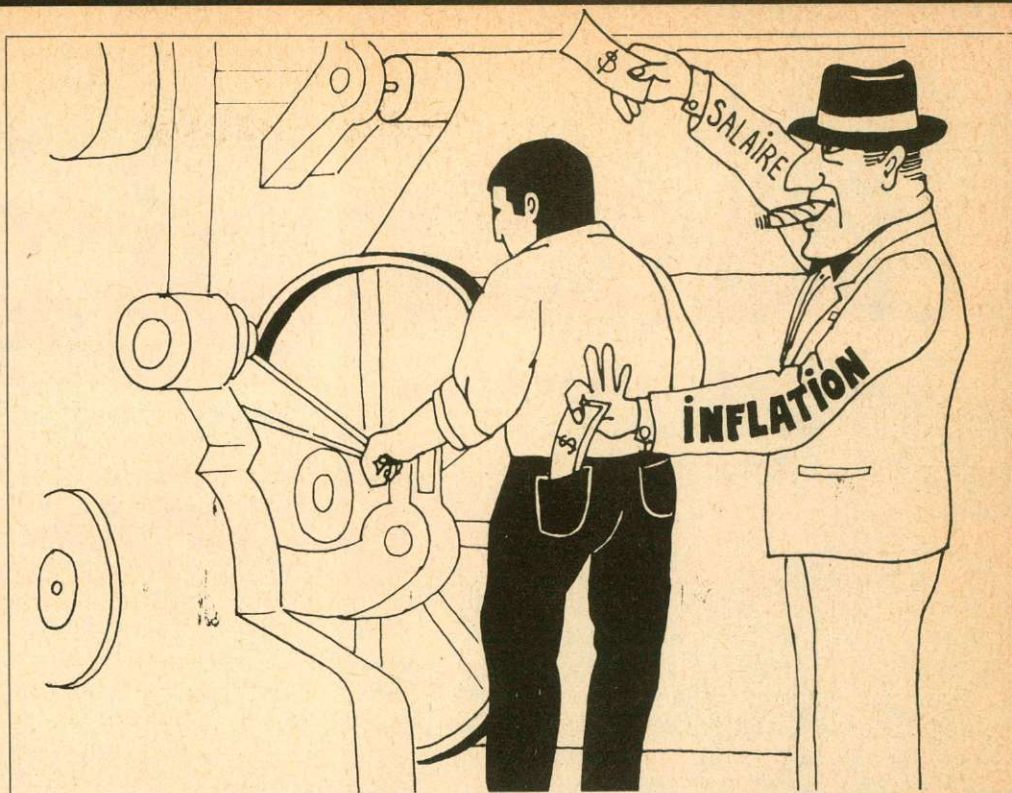
aboli purement et simplement la loi qui limitait les taux d'intérêts sur les emprunts inférieurs à \$1500.

Déjà que les compagnies de finance passaient outre à cette loi de différentes manières lorsqu'elle était en vigueur: en incluant le montant de l'assurance du prêt dans l'emprunt ou en fusionnant les deux emprunts lors du refinancement, deux choses illégales.

### Être vigilant

Devant le crédit, quand on est endetté, il faut être vigilant et ne pas se fier aux seuls dires des compagnies prêteuses. Il faut avoir en main son contrat, prendre bien en note tous les versements et aviser la compagnie lorsqu'est venu le temps du dernier paiement.

Et surtout se méfier de la publicité, plus particulièrement de celle des compagnies de finance, des banques, des caisses qui prônent le crédit et l'endettement.



## LES DETTES, UN FREIN

Les dettes, cela semble évident, constituent un frein à la combativité des travailleurs et des travailleuses: avoir des dettes enlève souvent le goût de se battre, de faire la grève, de revendiquer

de crainte de ne plus pouvoir faire ses paiements, de se faire saisir, voire d'être obligé de réemprunter. Des cas comme ceux des travailleurs forestiers, qui luttent depuis bientôt un an pour l'abolition du travail à forfait, qui sont aujourd'hui menacés de saisie de leur équipement, sont tragiques.

dre avec votre propriétaire;

- si vous êtes propriétaire, entendez-vous avec votre créancier;
- il faut absolument continuer à payer les comptes des services publics (gaz, électricité, téléphone), sinon vous risquez des coupures;
- quant à vos emprunts d'argent, ne faites les versements que si le reste est payé: faites-les attendre, dites-leur que vous êtes en grève. Il ne peut y avoir de saisie, dans le cas d'emprunt de financement d'un bien, qu'avec un préavis écrit de 30 jours.

Quand la grève est terminée, refinancez le moins possible vos contrats de dettes. Et si vous devez le faire, faites-le en autant que c'est possible auprès d'une caisse, pas d'une compagnie de finance.

### La grève des dettes

L'ACEF de Granby et la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec ont publié une brochure intitulée **la grève des dettes**, dans laquelle ils donnent des conseils aux travailleurs et travailleuses qui prévoient entrer en conflit ou le sont déjà.

- avant la grève: faire un budget détaillé;
- si vous êtes locataire: tentez de vous enten-

## L'endettement au Canada: un fléau

En 1980, l'endettement personnel s'élevait, au Canada, à plus de 40 milliards \$, sans compter les prêts hypothécaires.

L'évolution de cet endettement, à travers les ans, est phénoménal: de 8.5 milliards \$ en 1967, il est passé à 31 milliards \$ en 1977 et près de 36 milliards \$ en 1978. De sorte que, enfants inclus, la dette personnelle des Canadiens est aujourd'hui de plus de

\$1670 par habitant, en moyenne.

Or, les chiffres nous disent que 60% de la population canadienne n'a pas de dettes ou des dettes de moins de \$250, ce qui signifie que les autres, les 40% restant, sont très endettés, se partagent le 40 milliards \$.

En 1978, l'ACEF calculait qu'au Québec 75% des familles étaient endettées.



# ON SE CONSTRUIT

## CHÔMAGE ET RÉNOVATION

Pour faire échec au chômage qui touche près du tiers des travailleurs de la construction du Québec, la rénovation urbaine peut représenter un atout d'importance.

Les programmes de restauration de logements nécessitent plus de main-d'oeuvre et moins de machines que dans la construction domiciliaire ou industrielle. Selon un rapport provenant de trois paliers de gouvernement (SCHL, SMQ, MTL) \$1,000,000 investi dans la construction donne 100 emplois par année, alors que \$1,000,000 investi dans la rénovation donne, pour sa part, entre 150 et 170 emplois.

Certains syndicats régionaux de travailleurs de la construction mettent sur pied graduellement des coopératives ouvrières de production capables d'oeuvrer dans la restauration. De telles coopératives apparaissent comme un débouché essentiel aux travailleurs âgés ou plus jeunes, auxquels l'industrie est incapable de fournir un emploi stable ou un revenu minimum décent.

Toutefois restauration égale trop souvent pour les locataires visés une hausse importante de loyers et, parfois même une éviction.

Dans le domaine du logement, la nouvelle stratégie de l'État, c'est de couper dans les mesures sociales et de remettre à l'entreprise privée les secteurs rentables. Ainsi, en mars dernier, l'État abandonnait son programme de construction de logements publics (HLM) parce qu'il coûtait trop cher et préférait subventionner l'entreprise privée par le biais de subventions dans le cadre de programmes tels que LOGIRENTE OU LOGINOVE, qui ne règlent ni les hausses de loyers ni les départs qu'ils entraînent.

Tout en revendiquant la poursuite de programmes de rénovation qui pallient au chômage, les travailleurs de la construction exigent que l'État définitive une politique globale de l'habitation où le logement ne sera pas considéré comme un objet de spéculation, mais un bien essentiel.

Ils exigent à tout le moins que les locataires résidents qui bénéficient d'améliorations à leur logement puissent les assumer à un coût raisonnable, à la portée de leurs revenus. CSN-Construction

# UNE FORCE SYNDICALE

# 183,000 chômeurs oubliés

Jean-Pierre G. a été mis à pied de l'usine de fabrication d'appareils ménagers où il travaillait depuis quelques années. La crise, la chute des mises en chantier dans la construction domiciliaire, la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs font que ces appareils qu'il contribuait à fabriquer se vendent de moins en moins, sa compagnie a donc dû réduire la production.

Au cours de ses premiers mois de chômage, il a tant

plu inexistant. Se sentant coupable à tort de sa situation, il ne sait trop qui rendre responsable de l'instabilité de sa vie familiale. Sa conjointe songe à chercher un emploi à temps partiel, mais cela suffira-t-il à faire vivre une famille de quatre?

Ceci est bien sûr un exemple fictif, mais ce qu'il vise à soulever c'est que Jean-Pierre, comme 183,000 autres québécois en 1980 n'est plus considéré comme un chômeur aux



bien que mal cherché du travail, chaque matin debout aux petites heures du matin pour acheter le journal, à l'affût de cet emploi plus rare chaque fois. Si parfois il y a un travail annoncé pour lequel il serait qualifié, ils sont toujours près d'une centaine à se présenter.

Bien que ses prestations d'assurance-chômage ne suffisent pas à les faire vivre convenablement, lui et sa famille, après six mois de recherche infructueuse, en proie à un profond découragement, il a abandonné sa recherche d'un em-

ployé des statistiques officielles et ce, bien qu'il ait perdu son emploi involontaire car à leurs yeux un travailleur découragé par six mois de recherche infructueuse d'emploi perd son statut de chômeur.

Si bien que dans les faits il n'y avait pas 292,000 chômeurs ou un taux de chômage de 9.9% comme le prétendent les gouvernements mais bien plutôt un taux de 15.2% et 475,000 chômeurs si on considère les travailleurs (euses) dans une situation identique à celle de Jean-Pierre comme de vrais chômeurs.

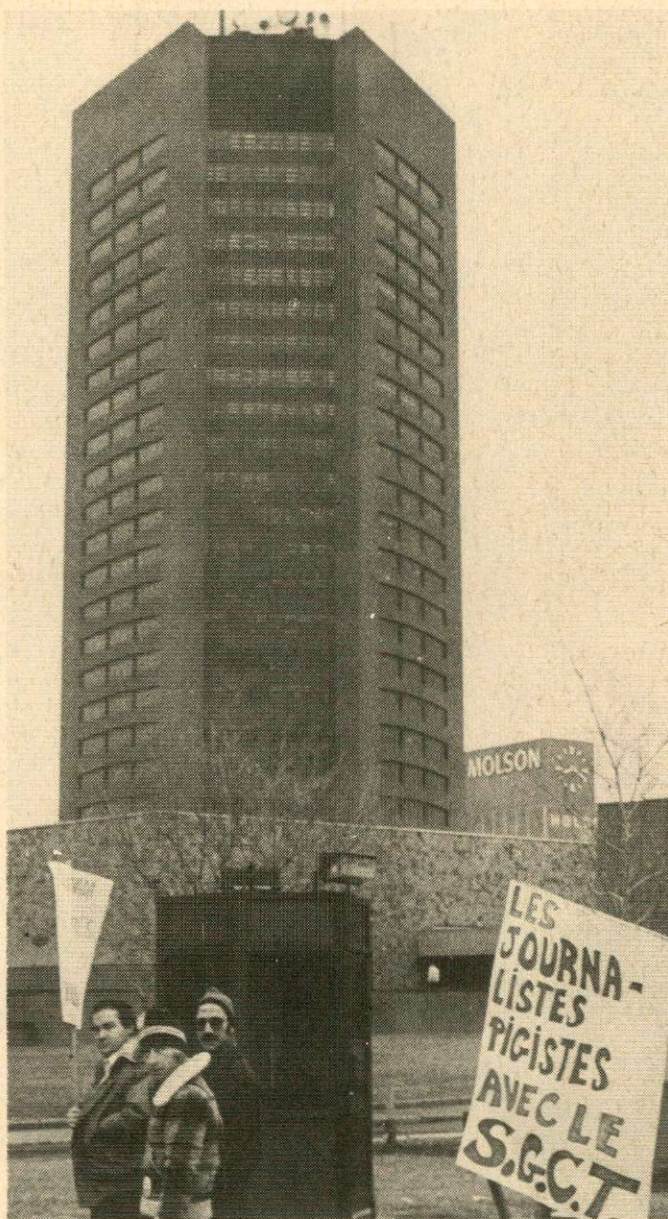
# LA GRÈVE À RADIO-CANADA: UN SIGNE DES TEMPS

À Radio-Canada, les journalistes syndiqués S.G.C.T.-C.S.N. sont en grève depuis plus de 175 jours, leur moral et leur détermination sont excellents et d'autres syndicats pourraient bientôt demander à leurs membres de refuser de travailler. Le ciel n'est pas tombé. Comment le mythe de la grève de 1959 a-t-il été démolli?

En 1959, Radio-Canada refusait aux réalisateurs le droit de s'associer et de s'affilier à une centrale syndicale. De là, la grève. En 1980, Radio-Canada refusait de **négoier** avec les journalistes. De là, la décision de grève votée à 86% à Québec le 18 octobre 1980.

Pour que les journalistes en arrivent à cette décision étonnante, il leur aura fallu une lente évolution. Il leur aura aussi fallu un instrument de revendication bien à eux, fiable, compétent, le Syndicat général du cinéma et de la télévision. Fondé en 1966, accrédité en 1968, le S.G.C.T.-C.S.N. a connu une série de luttes difficiles dont le congédiement de son président et de son secrétaire en pleine crise d'octobre 1970. Il est passé au travers de ces épreuves, a été rajeuni et transfiguré. La franchise de l'exécutif actuel lui a gagné le respect, la fidélité et l'ardeur de la base.

À l'exemple du S.G.C.T., premier syndicat à effectifs à majorité française, d'autres syndiqués ont conquis l'autonomie syndicale et la reconnaissance légale. Indépendants les uns des autres, les syndicats ont constaté que Radio-Canada les jouait l'un contre l'autre. Afin de corriger cette situation, les di-



rigeants syndicaux ont commencé à se parler, à fonctionner ensemble: ils ont créé le Cartel intersyndical. C'était en 1974.

À partir du début de la grève des journalistes le 30 octobre 1980, les membres du cartel se sont rassemblés plus fréquemment, presque toutes les semaines. Un soutien financier aux grévistes a été mis sur pied. Des assemblées ont regroupé des membres de tous les syndicats et créé dans "la maison de" un

fort courant de sympathie à l'égard des journalistes.

Le lundi de Pâques 20 avril 1981, nouvelle réunion: elle fera date. Les dirigeants des syndicats ont défini des objectifs communs qu'ils entendent atteindre par la **négociation** d'une convention collective et par des actions visant à s'épauler les uns les autres.

Ces objectifs communs concernent la ronde actuelle de renouvellement de conventions au réseau

français à Radio-Canada: tous les syndicats sont touchés. Il y a d'abord le syndicat des journalistes, en grève depuis six mois; les techniciens qui ont droit de grève et ont exercé durant la semaine de Pâques de puissants moyens de pression et qui recommenceront si ça ne débloque pas vite; les employés de bureau, annonceurs et professionnels qui ont accordé à leur exécutif un mandat de grève; les employés de l'entretien mécanique et électrique qui ont eux aussi voté la grève. Tous ces syndiqués rencontrent depuis des années de graves difficultés dans leurs négociations avec Radio-Canada. Jusqu'à maintenant, c'était chacun pour soi. Désormais, ils visent des objectifs communs.

Il s'agit d'une politique salariale commune: chaque syndicat devra effectuer un rattrapage des salaires de façon à se hisser au niveau des emplois similaires chez les concurrents de Radio-Canada au Québec. Ainsi, les techniciens veulent rejoindre le taux de base des salaires de leurs collègues de Radio-Québec, soit à peu près \$5,000 de plus par an. En outre, les syndicats réclameront la protection de leur pouvoir d'achat contre l'inflation; personne ne veut d'augmentation de salaires inférieure au pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Pour atteindre ces objectifs, des actions communes seront entreprises. Elles seront décidées par chacun des syndicats. Il est donc trop tôt, prématuré, de parler d'un front commun à Radio-Canada. Dans un an, c'est une possibilité.

# ...petites nouvelles...

## conflits de travail

La compagnie Reynolds est-elle en train d'organiser une véritable vengeance envers les travailleurs de son usine de Cap-de-la-Madeleine?

En effet, quelques semaines à peine après avoir signé une entente qui stipule le retour au travail de tous les salariés sans aucune mesure disciplinaire, la compagnie vient de suspendre 11 travailleurs pour des périodes variant de 3 à 12 mois.

Pourtant M. Piché, président de la compagnie, lors d'une conférence de presse tenue le 12 mars à la suite de la signature du protocole de retour au travail, prétendait souhaiter des relations de travail plus saines. C'est un bien mauvais exemple qu'il donne par ces suspensions non justifiées.



Dans la nuit du 22 avril, les salariés de Provigo (distribution), division Québec, les salariés de Presto (Lévis, Vanier, Charlesbourg), faisant partie du Syndicat national des employés de l'alimentation en gros de Québec (CSN), ont déclenché une grève illimitée suite à des négociations qui traînaient en longueur.

Les principaux points en litige sont, sur le plan normatif, la volonté des employeurs d'implanter le système des travailleurs et travailleuses à temps partiel, de prolonger la période

d'emploi des étudiants, de limiter les libérations syndicales, d'augmenter les heures de travail pour les salarié(e)s de soir et de nuit, de créer un nouveau quart de travail le soir pour les entrepôts et les camionneurs sans augmenter le nombre d'employés, d'enlever le droit aux employé(e)s de Presto de postuler chez Provigo lorsqu'ils sont mis à pied.

Quant aux questions salariales, l'employeur offre un peu plus de 10% répartis sur une période de deux ans.

## sécurité santé



L'enquête du coroner Déry suite à la mort d'un ouvrier de Marine Industries, début janvier, vient de prendre fin d'étrange façon lorsque le coroner a refusé d'entendre les témoins du syndicat à moins qu'ils ne passent auparavant aux bureaux de la Sûreté du Québec.

Cette condition ayant été refusée par le syndicat, le coroner a mis fin à son en-

quête publique et le syndicat l'a alors avisé qu'il lui remettrait un mémoire d'ici juin, mémoire qui concernerait autant les circonstances de l'accident que le déroulement de l'enquête elle-même.

On se souvient peut-être que lors des premières journées de l'enquête, les 25 février et 26 mars, le syndicat avait largement démontré que la compagnie n'avait pas pris tous les moyens nécessaires pour éviter la mort du machiniste Léon Thibault, écrasé par un disque de 11,000 livres le 5 janvier dernier.

Les travailleurs ont même entendu, à cette enquête, deux cadres de la compagnie déclarer que selon la compagnie, les travailleurs étaient toujours les seuls responsables des accidents.

## instances

Tournée pré-congrès de la F.E.S.P.

### LIEU ET DATES DES RÉUNIONS

- 4 mai à **Sept-Îles**, pour les syndicats des conseils centraux de Sept-Îles et la Côte Nord
- 4 mai à **Shawinigan**, pour les syndicats des conseils centraux de Trois-Rivières et Shawinigan
- 4 mai à **St-Jérôme**, pour les syndicats du conseil central des Laurentides
- 5 mai à **Jonquière**, pour les syndicats du conseil central du Saguenay-Lac St-Jean

5 mai à **Victoriaville**, pour les syndicats des conseils centraux de Victoriaville, Thetford-Mines et Drummondville

5 mai à **Joliette**, pour les syndicats du conseil central de Lanaudière

6 mai à **Québec**, pour les syndicats du conseil central de Québec

6 mai à **St-Hyacinthe**, pour les syndicats des conseils centraux de St-Hyacinthe et Sorel

6 mai à **Hull**, pour les syndicats du conseil central de l'Outaouais

7 mai à **Rimouski**, pour les syndicats des conseils centraux de Rimouski et Chandler

11 mai à **Granby**, pour les syndicats des conseils centraux de Granby, Sherbrooke et St-Jean

11 mai à **Montréal**, pour les syndicats du conseil central de Montréal et du Sud-ouest.

## nouvelles publications

Du Centre de Documentation...

Le film "Une histoire de femmes" est maintenant à la disposition des syndiqué(e)s. Des cinéastes québécoises donnent la parole aux femmes des mineurs de l'INCO. Pour informations, contactez Monique Bélanger à Montréal: 286-2150.

Les documents suivants sont disponibles pour le prêt ou la consultation sur place:

- **L'économie italienne**

# ...petites nouvelles...

**sans miracle:** un dossier des journalistes du journal *Le Monde* pour mieux connaître les offensives patronales dans le cadre de la crise (développement des PME, de la sous-traitance, du temps partiel...)

- **Mines et syndicats en Abitibi-Témiscamingue 1910-1950:** par le département d'histoire et de géographie du cégep de Rouyn
- **Profils d'entreprises québécoises:** un autoportrait (?) de 50 grandes compagnies installées chez nous
- **Organize... or starve: the history of the South African Congress of Trade Unions**
- **Technical change and employment:** le compte rendu d'un séminaire réunissant des représentants de 6 pays et por-

tant sur les conséquences des progrès technologiques pour l'emploi

- **Unions and the public interest: Collective bargaining in the government sector** par une économiste de l'Université Simon-Fraser

ET...

- un historique du **1er mai** au Québec aux Éditions Albert-St-Martin.

Les dernières publications de l'École québécoise en matière d'ancienneté (Université de Montréal) sont disponibles:

**La jurisprudence arbitrale québécoise en matière d'ancienneté**

**La négociation collective en question.**

Aussi disponible en librairie:

- le dernier dossier de l'IRAT sur les **Assurances sociales:** pour

une sécurité du revenu des salariés

et les 3 dossiers sur le logement produits par le service d'Action politique...

Et bien d'autres choses encore... Venez-y voir!

## la loi et nous

Les travailleurs de la scierie du **Rapide des Cèdres**, près de Level-sur-Quévillon, viennent d'adresser un **télégramme** au ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, Pierre Marois, afin de protester contre des vols de documents dont ils ont été victimes. Voici une partie de ce télégramme:

"... dans l'organisation que nous sommes en train de faire au **Rapide des Cèdres** (...) il nous est arrivé une chose insensée et vraiment immorale.

Pour être plus clair, les représentants du syndicat se sont fait voler dans leurs affaires personnelles tout ce qui a trait à l'organisation, soit: cartes, listes, argent, etc. Et nous avons de bonnes raisons de soupçonner l'employeur, par son représentant local, car seul lui avait accès aux locaux où se trouvait le dossier.

Bien entendu, nous avons déposé une plainte pénale en vertu du code criminel, mais nous tenons à dénoncer et états de fait et vous aviser que nous aimerions savoir de vous ce que vous pouvez faire pour qu'apparence de justice soit rendue à ces travailleurs."

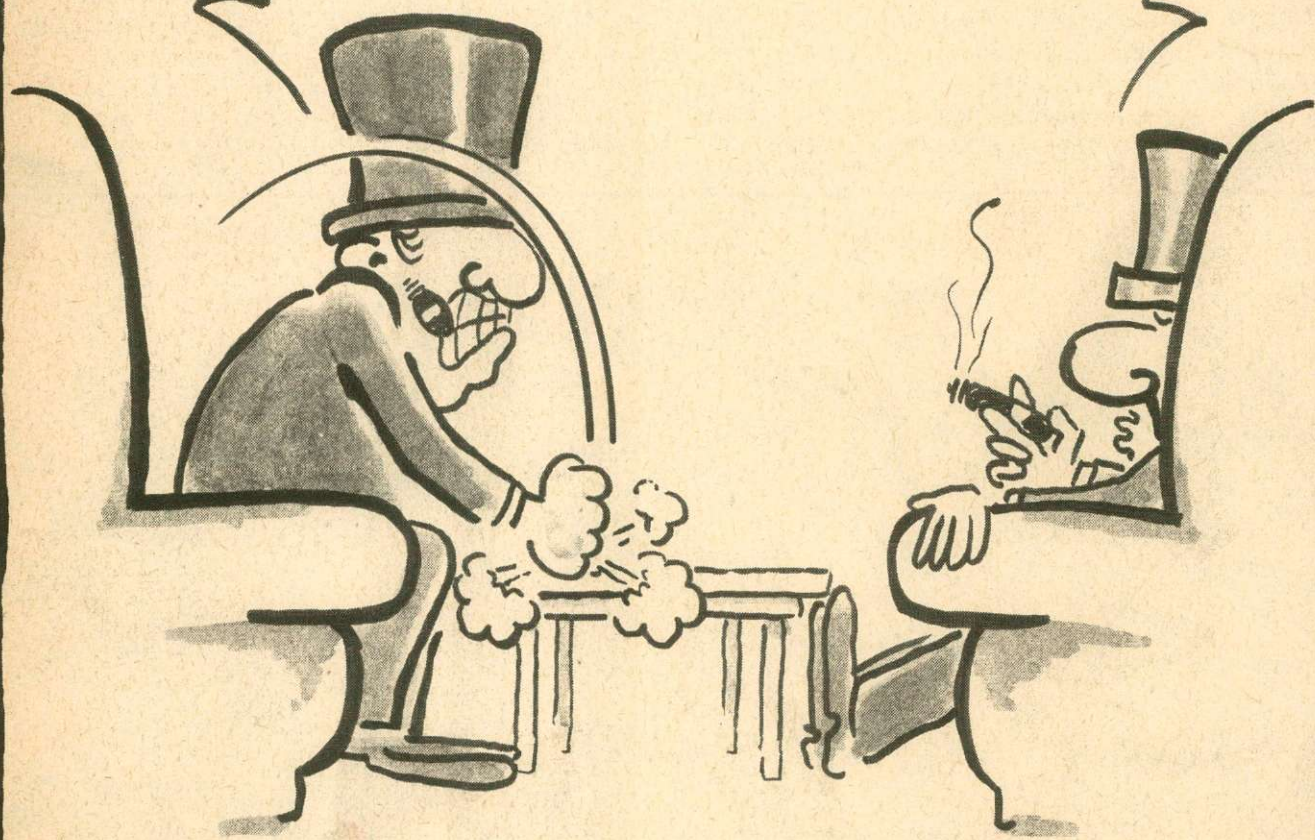


À Granby, les travailleurs et travailleuses du garage d'autobus scolaires Verreault sont en grève depuis près

de deux mois. Ils font du piquetage intensif, et leurs affiches parlent d'elles-mêmes.

**JE VAIS  
LES AFFAMER**

**FAIS ATTENTION,  
AU FONDS  
ILS PEUVENT  
TOFFER PLUS LONGTEMPS  
QUE TU PENSES...**



**RHANEUF**

CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LE FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

## Près de 300 militants, salariés et élus, assurent le succès de la campagne

Près de 300 militants de la CSN, salariés et élus dans les fédérations et les conseils centraux, s'activent actuellement pour assurer le succès de la campagne de financement du fonds de défense.

C'est le trésorier de la CSN, le camarade Léopold Beaulieu, qui assure la fonction de coordination de toute cette campagne.

En fait, pour être précis, on dénombre 293 salariés et élus dont la responsabilité principale consiste actuellement à faire de la campagne de financement un succès.

Le comité élargi se réunira d'ailleurs le 29 avril à

Montréal; ce comité regroupe des représentants, élus et salariés, des fédérations et des conseils centraux.

Toutes les instances élargies des fédérations se sont réunies et elles ont toutes adopté la proposition mise de l'avant par le Conseil confédéral; déjà, une centaine de syndicats ont tenu leurs assemblées, sur la base d'une campagne temporaire et volontaire.

À compter de cette semaine, les assemblées dans les syndicats vont se multiplier et le trésorier de la CSN croit être en mesure de livrer au Conseil confé-



déral, le 13 mai, un premier rapport d'étape.

Une semblable opération, on le comprendra, ne peut rapporter des effets positifs que si l'épine dorsale du mouvement réagit favorablement, ce qui est le

cas. C'est d'ailleurs un trait dominant de ce mouvement de réagir collectivement à chaque fois que des grands enjeux sont en cause.

La petite histoire du fonds de défense en est un exemple concret.

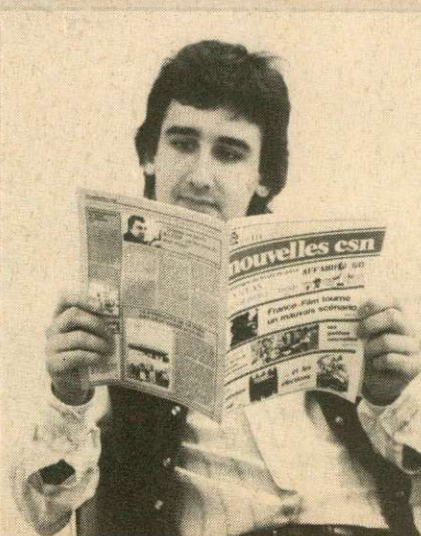
## Qui lit nouvelles csn?

Vous n'êtes pas seul(e) à lire **nouvelles csn**. Notre photographe en surprend quelques-uns, **tous**

**les lundis matin**. Cependant, il a oublié de prendre les noms. A vous de les trouver. Envoyez-nous vos ré-

ponses à "**nouvelles csn**", 1601 Delorimier, Montréal. **Il y a un prix-surprise** (un repas bien spécial) à

gagner. On attend vos réponses jusqu'au 10 mai.



**La petite histoire du fonds de défense (5)**

Le mouvement venait de traverser péniblement le dur conflit de l'Alcan, à Arvida. Au congrès qui suivit, en septembre 57, on adopta une échelle de taux variés de contributions établies selon le salaire moyen gagné dans l'entreprise.

Le congrès fit une exception pour tous les syndicats qui n'avaient pas droit à la grève. Pour ces syndicats, le taux fut gelé à 35 cents. Pour les autres, le taux variait de 35 à 85 cents par membre par mois.

On fit aussi une exception pour les travailleurs du bâtiment; cette exception dura jusqu'en 1965, alors que le bureau confédéral établit que les raisons justifiant l'exemption ne tenaient plus.

**Saguenay-Lac St-Jean et Mauricie**

**Deux régions où le FDP a versé près de \$10 millions aux membres en 12 mois**

Certaines régions, à différentes périodes, connaissent des luttes syndicales plus longues et plus dures. Ce fut le cas en 1980 de la Mauricie et du Saguenay Lac St-Jean.

C'est ainsi que du mois de mars 80 à la fin de février 81, soit sur une période de douze mois, les travailleurs et travailleuses de ces deux régions ont pu compter sur une somme d'au moins \$9,737,184 versée par le fonds de défense pour les soutenir dans leurs conflits.

Au Saguenay et au Lac St-Jean, les grèves dans quatre usines de papier de



Port-Alfred, Jonquière, Alma et Kénogami, ainsi que celle des travailleurs forestiers à l'emploi de la Donohue, à Girardville, représentent une tranche importante dans la somme de \$4,656,112 déboursée par le mouvement pour soutenir ces travailleurs et travailleuses dans leurs revendications.

A Trois-Rivières et à La Tuque, ce sont les travailleurs de la forêt et de Reynolds qui ont pu compter sur le soutien collectif du

mouvement; ce soutien, qui se poursuit dans le cas des forestiers, a représenté une somme de \$5,081,072 pendant les douze mois en question.

Présent au congrès du Conseil central du Saguenay-Lac St-Jean, le président de la CSN Norbert Rodrigue a insisté sur l'importance du fonds de défense en tant que lien entre les divers secteurs du mouvement.

**L'équipe nouvelles csn**

Jean-Noël Bilodeau, Jean-Claude Champagne, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Pierre Gauvin-Evrard, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux, François Rivard et André Sauvé

collaboration: Marc Gilbert, Célestin Hubert, Daniel Simard nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.



**Cette semaine, le FDP a versé la somme de \$209,664. La CSN soutient 5485 grévistes.**